



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le, *20 octobre,*  
Le Conseil Municipal de la commune de POUQUES-les-EAUX  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
Sous la présidence de Mme **M MAITRE, Maire,**

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 15                      Votants : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 octobre 2011

Etaient présents : M.G.BERTRAND, M.J.M.DUPONT, Mme F.BENAS,  
M.M.GRANGE, M.J.L.SANCHEZ, adjoints : M.P.LANGUMIER, Mme  
C.THEPENIER, M.M.LANOISELEE, M.V.GORT, Mme E.DENY,  
M.G.LEFORT, Mme D.PERCHE, Mme C.NEDELLEC, Mme  
V.SIGNORET, conseillers.

Absents excusés : Mme B.HOSPITAL procuration donnée à M  
GRANGE, M.T.SCARFOGLIERE procuration donnée à Mme BENAS,  
Mme A.PAYARD procuration donnée à Mme MAITRE,

Secrétaire de séance : Mme C.THEPENIER

N° 11 – 49

### Objet :

Motion concernant le  
projet de ligne à  
grande vitesse – Paris  
– Orléans – Lyon

Monsieur BERTRAND, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente le projet  
d'aménagement de la future Ligne à Grande Vitesse (Paris-Orléans-  
Clermont-Ferrand-Lyon) qui est un dossier lourd d'enjeux pour  
l'attractivité de la Nièvre et de nos territoires.

Ce projet d'envergure nationale permettrait de poursuivre le  
désenclavement de notre territoire et offrirait de nouvelles  
perspectives de développement, nous situant à moins de deux heures  
de Lyon et à une heure de Paris.

Contournée par l'A77 et desservie par deux échangeurs, la  
Commune de Pougues les Eaux s'est engagée dans une démarche  
de valorisation et de renforcement de l'attractivité de son territoire pour  
développer sa démographie et jouer sa carte du développement  
touristique et économique.

Le projet de LGV s'inscrit et contribue pleinement à cette  
politique de dynamisation, de développement et de promotion en  
facilitant l'accès au territoire et en renforçant les liaisons avec les  
autres territoires. Aussi, il convient de se mobiliser pour les scénarios  
qui vont contribuer à désenclaver la Nièvre et sont vitaux pour nos  
territoires.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture

Le *25.10.2011*

Et publication

Le *26.10.2011*

Le Maire,



.../...

.../...

Entendu les explications du 1<sup>er</sup> Adjoint et de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'émettre le souhait qu'à partir des quatre scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest », « Ouest-Sud » (avec des variantes pour ces derniers entre Nevers et Lyon) :

- Soit récusé le tracé « Ouest-Sud » qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance),
- Soient retenus les autres tracés qui mettent Nevers à 1 heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Macon et Lyon, désenclavant ainsi notre département.

Parmi ces autres scénarios, le conseil privilégie le tracé « Médian » sans exclure le tracé « Ouest ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, le 24 octobre 2011

Le Maire,

